



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-028 Conseil municipal du deux avril 2024

Le Mardi Deux Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAU, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAI, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Katharina THOMAS, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Carine MATHIEU,

Pouvoirs : Carine MATHIEU à Florent CAILLET

Ont été désignés secrétaires de séance : Marine MOUTEL-COCHAI, Cécile BERNARDONI et Nabil ZEROUAL

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 27 mars 2024
Date de la publication : 9 avril 2024

2024-028 AFFAIRES GÉNÉRALES – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Mireille LOIRAT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-5, L. 1414-2 à L.1414-4 et L.2121-22 ;

VU le Code de la commande publique, et notamment l'article R. 2162-24 ;

VU la délibération n°077-20 du 16 juillet 2020 portant sur la création et la composition de la commission d'appel d'offres ;

CONSIDERANT la composition de la commission avec des membres, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 :

- Avec voix délibératives :
 - Maire : l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant ;
 - Cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.
- Avec voix consultatives : sous réserve d'être dûment convoquée par le Président de la commission :
 - Le comptable public de la collectivité ;
 - Un représentant du ministre chargé de la concurrence ;
 - Des personnalités, ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public

CONSIDERANT le rôle de la commission, à savoir :

- Choisir l'offre économiquement la mieux disante,
- Attribuer le marché passé en procédure formalisée,
- Emettre un avis pour tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

CONSIDERANT les modalités d'élections des membres de la commission, à savoir, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et au scrutin secret, sauf accord unanime contraire ;

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

CONSIDERANT que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire ;

CONSIDERANT la création d'un groupe d'élus non-inscrits au sein du conseil municipal nécessitant de modifier la composition de la commission par respect de la représentativité ;

CONSIDERANT la représentation de monsieur le Maire à cette commission par monsieur Gilles RAMBAULT, adjoint aux finances, ressources humaines et tranquillité publique ;

Le Conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner à main levée la composition des commissions. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

La liste « Ancenis-Saint-Géréon, une ville en transition » présente :

Arnaud BOUYER, Renan KERVADEC, Bruno de KERGOMMEAUX, Bruno FOUCHER, membres titulaires,
Anthony MORTIER, Fabrice CERISIER, Monique GOISET, Patrice GOUDE, membres suppléants,

La liste « Tissons les liens qui nous rassemblent » présente :

Olivier BINET, membre titulaire,
Camille FRESNEAU, membre suppléante,

Les élus non-inscrits présentent :

Nicolas RAYMOND, membre titulaire,
Nabil ZEROUAL, membre suppléant.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 35

Suffrages exprimés : 35

Ainsi répartis :

La liste « Ancenis-Saint-Géréon, une ville en transition » obtient 28 voix
La liste « Tissons les liens qui nous rassemblent » obtient 5 voix
Les élus non-inscrits obtiennent 2 voix
Quotient électoral : 7

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :
La liste « Ancenis-Saint-Géréon, une ville en transition » obtient 4 sièges
La liste « Tissons les liens qui nous rassemblent » obtient 1 sièges
Les élus non-inscrits obtiennent 0 sièges

SONT DECLARES élus membres de la commission d'appel d'offres :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Gilles RAMBAULT	
Arnaud BOUYER	Anthony MORTIER
Renan KERVADEC	Fabrice CERISIER
Bruno de KERGOMMEAUX	Monique GOISET
Bruno FOUCHER	Patrice GOUDE
Olivier BINET	Camille FRESNEAU

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Marine MOUTEL-COCHAIS



Cécile BERNARDONI




Nabil ZEROUAL

Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

02 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240402-2_2024DELIB028-DE
Reçu le 03/04/2024